

VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ

Freiner la privatisation de la perte d'autonomie et garantir un accès équitable aux soins et aux services

« La perte d'autonomie est une réalité du vieillissement. Elle ne devrait jamais devenir un risque financier pour les personnes qui la vivent. »



Écouter les usagers.
Améliorer les soins.
Protéger les droits.

INTRODUCTION

Le Québec vieillit rapidement. Au cours des prochaines années, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus augmentera de façon importante, entraînant une hausse des besoins en matière de soins et de soutien à domicile.

Cette évolution démographique représente l'un des plus grands défis auxquels notre société sera confrontée. Elle commande des choix collectifs qui auront des répercussions directes sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches.

Depuis plusieurs années, la Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (FCAAP) observe toutefois une tendance préoccupante : une part grandissante des coûts associés à la perte d'autonomie est transférée vers les personnes elles-mêmes. Ce déplacement progressif de la responsabilité financière crée des inégalités importantes et fragilise particulièrement les personnes disposant de revenus modestes.

La perte d'autonomie ne constitue pas un choix individuel. Elle fait partie du parcours de vie de nombreuses personnes. Les réponses qu'y apporte la société doivent donc reposer sur les principes d'équité, d'accessibilité et de solidarité.

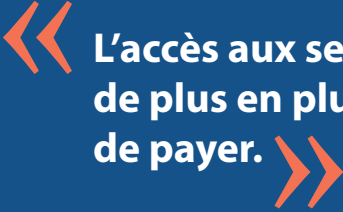
POURQUOI CES ENJEUX SONT-ILS IMPORTANTS?

La très grande majorité des Québécois souhaitent demeurer le plus longtemps possible à leur domicile. Cette aspiration est largement reconnue et s'inscrit au cœur des orientations gouvernementales visant à favoriser le vieillissement dans la communauté.

Or, vieillir chez soi suppose d'avoir accès, au moment opportun, aux services permettant de maintenir son autonomie et sa qualité de vie. Aide à l'hygiène, assistance pour les repas, soutien aux déplacements, aide domestique, etc. ; ces services deviennent progressivement indispensables à mesure que la perte d'autonomie évolue.

Lorsqu'ils sont insuffisamment accessibles dans le réseau public ou qu'ils doivent être achetés auprès de fournisseurs privés, une nouvelle réalité apparaît : l'accès aux services dépend de plus en plus de la capacité de payer.

Cette situation remet en question un principe fondamental de notre système de santé : celui d'un accès équitable aux services selon les besoins, et non selon les moyens financiers.



« L'accès aux services dépend de plus en plus de la capacité de payer. »

COMPRENDRE LES ENJEUX

1 Une privatisation qui s'installe progressivement

La privatisation de la perte d'autonomie s'est installée progressivement, au fil des années, lorsque l'offre publique n'a plus été en mesure de répondre entièrement aux besoins des personnes, que l'État s'est tourné vers des prestataires privés et que les programmes existants n'ont plus été en mesure de couvrir la totalité des coûts réels. Les conséquences ? Un fardeau financier plus important pour les personnes âgées conduisant à leur appauvrissement progressif.

Par ailleurs, en confiant davantage de prestations au privé, l'État ne s'est pas soucié de la façon dont il allait garantir le maintien de services de qualité, ni de disposer des leviers adéquats lorsque ceux-ci ne sont pas au rendez-vous.

2 Un système devenu complexe et inéquitable

Au fil des réformes, le soutien à domicile s'est développé par l'ajout de multiples mesures répondant à des besoins particuliers. Bien que chacune poursuive un objectif légitime, leur coexistence rend aujourd'hui le système complexe mais aussi inéquitable.

Selon leur lieu de résidence, par exemple, deux personnes présentant un niveau de perte d'autonomie comparable peuvent se voir offrir un soutien très différent ou devoir assumer des coûts qui n'ont rien de comparable.

On leur demande aussi de porter sur leurs épaules des responsabilités accrues : trouver l'information, comprendre les règles des programmes, naviguer entre différentes options, devenir « employeur », multiplier les démarches et en payer le prix. Tous ces rôles devraient être entre les mains de l'État qui continue malheureusement à se déresponsabiliser.

La FCAAP estime que le système actuel gagnerait à être simplifié afin d'offrir un parcours plus cohérent, plus prévisible et plus équitable. Remettre les CLSC au centre du système, non seulement comme point d'entrée mais aussi comme coordonnateur et dispensateur de services permettrait de rejoindre cet objectif.

Dans un contexte où le vieillissement de la population entraînera une augmentation importante des besoins au cours des prochaines années, la simplification des mécanismes de soutien apparaît comme une condition essentielle pour garantir un accès équitable aux services et préserver la confiance des citoyens.

« Simplifier les mécanismes
favoriserait l'équité. »

3 Des inégalités qui se creusent

Lorsque l'accès aux services dépend de la capacité des gens à se débrouiller, de la présence d'un proche à leurs côtés, de l'organisation des ressources dans leur région et, bien entendu, de leur capacité financière, on n'est plus dans une société qui offre un accès universel et équitable aux soins.

Or, l'absence de services en temps opportun peut entraîner une détérioration de l'état de santé, une perte d'autonomie accélérée, un épuisement des proches aidants ou encore un recours plus précoce aux ressources institutionnelles.

Au-delà des conséquences individuelles, cette situation exerce donc également une pression supplémentaire sur l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux.

Investir dans un soutien adéquat au bon moment représente souvent une solution plus humaine, mais également plus efficiente.

LES PROPOSITIONS DE LA FCAAP

La FCAAP estime que le prochain gouvernement doit prendre des engagements concrets afin que la perte d'autonomie ne devienne pas un facteur d'appauvrissement.

1. Simplifier les programmes de soutien à domicile dans une approche universelle, équitable et accessible

La FCAAP recommande de simplifier ces programmes afin d'offrir aux personnes en perte d'autonomie un parcours plus cohérent, plus équitable et plus facile à comprendre, peu importe leur lieu de résidence ou leur situation financière.

2. Garantir un coût équitable pour les services de soutien à domicile, qu'ils soient offerts par le réseau public ou par un prestataire privé.

La FCAAP recommande que le gouvernement garantisse un coût équitable pour les services de SAD, qu'ils soient dispensés directement par le réseau public ou par des prestataires privés, financés dans le cadre des programmes gouvernementaux. Le mode de prestation ne devrait jamais créer d'inégalités financières entre les citoyens.

3. Revoir le Programme d'allocation personnalisée afin de prévenir l'appauvrissement des personnes vivant en résidence privée pour aînés.

La FCAAP recommande une révision du programme afin qu'il contribue réellement à préserver l'autonomie des personnes sans les exposer à un risque d'appauvrissement ni créer d'inégalités entre les différents milieux de vie.

4. Renforcer le régime d'examen des plaintes afin d'assurer un véritable pouvoir d'intervention lorsque la qualité des soins et des services, et le respect des droits des usagers sont compromis.

Suivez-nous :
fcaap.ca/campagne